



Litige avec entreprise artisans de nîmes

Par **NANOU38**, le **22/10/2010** à **12:23**

Bonjour, rn rnUne entreprise qui nous a installé des panneaux photovoltaïques au printemps 2010 et à qui nous avons réglé la totalité des travaux (à nos dépens) tarde à envoyer des documents qui nous sont nécessaires pour la mise en route de ces panneaux. Après plusieurs appels téléphoniques au cours desquels nous avons fait comprendre notre mécontentement nous attendons toujours lesdits documents. Nous pensons que l'entreprise qui n'attend plus d'argent puisque nous avons tout payé, montre volontairement sa mauvaise foi et nous ne savons plus vers qui nous tourner pour obtenir satisfaction. Le document (attestation de conformité obligatoire pour que la coopérative d'électricité nous raccorde au réseau) a été envoyée à l'entreprise le 12 octobre. Il nous dit qu'il n'a rien reçu et nous avons de sérieux doutes car il a procédé de la même façon pour l'envoi d'un autre document. Il a fallu que je l'envoie moi-même au Consuel pour faire avancer les choses. rnrnQue pouvons nous faire s'il continue à nier qu'il a reçu ce document pour le faire réagir et qu'enfin nous puissions faire fonctionner nos panneaux ? Y a-t-il un moyen juridique pour ce genre de situations.rnrnDans l'attente et avec nos remerciements.rnrnA. JEANJEAN